## Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-UT-104, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

### A/ AGRI-UT-104 (v. A23.1) : Mise en place d'un système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Le système de régulation installé sur le groupe de production de froid permet d'avoir une haute pression flottante :

☐ OUI ☐ NON

NB : ce système de régulation calcule en continu la consigne optimale de pression de condensation en fonction de la température extérieure mesurée et régule la pression de condensation en ajustant la puissance de refroidissement au condenseur.

*Caractéristiques du groupe de production de froid :
Puissance électrique nominale totale P (kW) : ….....
Marque et référence du groupe de production de froid :……
NB : la puissance électrique nominale à retenir est celle figurant sur la plaque signalétique du groupe de production de froid (mono-compresseur ou multi-compresseurs) ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant du groupe mono-compresseur ou multi-compresseurs. La puissance des compresseurs de secours n'est pas comptabilisée.

*Type de condensation :

☐ Condensation par rapport à l'atmosphère

NB : condenseur à air sec adiabatique ou non, condenseur à eau plus aéroréfrigérant à air sec adiabatique ou non, condenseur évaporatif hybride ou non, condenseur à eau plus tour ouverte hybride ou non, condenseur à eau plus tour fermée hybride ou non.

☐ Condensation à eau seule

NB : condenseur à eau provenant d'une nappe ou d'un cours d'eau.

A l'annexe 2 :

Rétablir l'annexe 1 de la fiche d'opération standardisée d'économies d'énergie portant la référence BAT-TH-145 « **Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante (France métropolitaine)** » ainsi qu'il suit :